NATIONS UNIES



Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1994/580 17 mai 1994 FRANÇAIS ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 16 MAI 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le samedi 14 mai 1994, à 7 heures, des avions appartenant aux États-Unis d'Amérique et aux pays qui leur sont alliés ont franchi le mur du son alors qu'ils volaient à basse altitude au-dessus de quartiers d'habitation situés dans la ville de Samawa, chef-lieu du gouvernorat d'Al-Muthanna. La déflagration a brisé les vitres d'un grand nombre de logements et d'édifices publics tout en semant la terreur et la panique parmi les femmes, les enfants et les vieillards.

Ce nouvel acte d'agression prouve une fois encore que les États-Unis d'Amérique persistent dans leur volonté de nuire à l'Iraq et à son peuple et de porter atteinte à la sécurité et à la souveraineté de ce pays.

Tout en protestant vigoureusement contre la poursuite de ces actes, le Gouvernement de la République iraquienne vous demande d'intervenir et de prendre, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, les mesures qui s'imposent pour mettre fin à de tels agissements et faire en sorte qu'ils ne se reproduisent plus.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON
